



KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18
Site internet : www.kpmg.fr

Fédération Française d'Aviron

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020
Fédération Française d'Aviron
17 boulevard de la Marne - 94130 Nogent-sur-Marne
Ce rapport contient 19 pages
Référence : BB-AF-EL

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une entité de droit anglais.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18
Site internet : www.kpmg.fr

Fédération Française d'Aviron

17 boulevard de la Marne - 94130 Nogent-sur-Marne

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'Assemblée générale de l'association Fédération Française d'Aviron,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Fédération Française d'Aviron relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note IV.1 « Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels qui décrit le changement de méthodes comptables relatif à la première application du Règlement n°2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures

exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits. C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

— Règlement ANC 2018-06 :

La note IV.1 de l'annexe intitulé « Changement de méthode comptable » expose le changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement comptable ANC n°2018-06 et ses impacts de présentation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Fédération, nous avons vérifié la correcte application du règlement comptable visé ci-dessus ainsi que le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas

d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 19 mars 2021
KPMG SA

**Bernard
Bazillon**
Bernard Bazillon
Associé

Signature numérique de
Bernard Bazillon
Date : 2021.03.19 19:25:55
+01'00'

Bilan actif

FFAVIRON

Période de l'exercice

01/01/2020

31/12/2020

Valeur en €	31/12/2020 (selon ANC 2018-04)			31/12/2019 (selon ANC 2018-04)	31/12/2019 (selon CRC 99-01)
	Brut	Dépréciation	Montant Net		
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Dotations temporaires d'amortissement					
Cessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	18 609	18 609			
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terres	940 000		940 000	500 000	500 000
Constructions	2 224 144	1 594 272	629 872	571 216	571 216
Installations techniques, matériels et outillage industriels	1 278 211	4 223 931	1 045 678	69 400	69 400
Autres immobilisations corporelles	1 000 278	871 878	128 400	1 010 649	1 010 649
Avances et acomptes				67 049	67 049
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et Communautés					
Autres titres immobilisés	10 945		10 945	1 816	1 816
Prêts					
Autres	2 637		2 637		2 637
TOTAL DE TOUTES IMMOBILISATIONS	9 047 826	6 708 271	2 339 555	2 236 981	2 236 981
Stocks et en cours	54 182	17 212	37 970	76 884	76 884
Avances et acomptes versés sur commande					201 019
Créances					
Créances clients, associés et comptes rattachés	15 561		15 561	69 716	69 716
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances	478 621		478 621	525 101	525 101
Valeurs mobilières de placement					12 607
Immobilisations de trésorerie					
Disponibilités	1 480 674		1 480 674	1 543 560	1 543 560
Charges constatées d'avance	85 965		85 965	173 180	173 180
TOTAL DE TOUTES CRÉANCES	2 055 306	17 212	2 038 094	2 289 646	2 289 646
Frais d'emissions d'emprunt (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Écart de conversion Actif (V)					
TOTAL GENERAL ACTIF (I + II + III + IV + V)	11 101 030	6 725 483	4 375 608	4 526 213	4 526 213

Bilan passif

FFAVIRON

Période de l'exercice

01/01/2020

31/12/2020

Bilan - Passif			
en €	31/12/2020 (selon ANC 2018-06)	31/12/2019 (selon ANC 2018-06)	31/12/2019 (selon CRC 99-01)
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. Inv, biens renouvelables)			
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Apports			
Legs et donations			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Ecarts de réévaluation			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles	152	152	152
Réserves pour projet de l'entité	1 087 840	1 099 160	
Réserves			
Autres			1 099 160
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	167 117	11 321	11 321
Situation nette	1 255 109	1 087 992	1 087 992
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	310 374	352 523	352 523
Provisions réglementées			
Droit des propriétaires (commodat)			
TOTAL FONDS PROPRES (I)	1 565 483	1 440 515	1 440 515
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	37 609	40 000	40 000
TOTAL FONDS REPORTEES ET DEDIES (II)	37 609	40 000	40 000
Provisions pour risques	114 265	153 315	153 315
Provisions pour charges	98 867	37 128	37 128
TOTAL PROVISIONS (III)	213 132	190 443	190 443
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	142 878	222 993	222 993
Emprunts et dettes financières diverses (3)			
Avances et acomptes reçus (1)			
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	322 873	234 833	234 833
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	265 577	258 554	258 554
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	288 946	156 806	156 806
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	1 539 048	2 021 069	2 021 069
TOTAL DETTES (IV)	2 559 322	2 894 255	2 894 255
Ecarts de conversion Passif (V)			
TOTAL GENERAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	4 375 546	4 565 213	4 565 213

Dettes sauf (1) à plus d'un an

Dettes sauf (1) à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

Compte de résultat

FFAVIRON

Période de l'exercice

01/01/2020

31/12/2020

Compte de résultat			
en €	31/12/2020 (selon ANC 2018-06)	31/12/2019 (selon ANC 2018-06)	31/12/2019 (selon CRC 99-01)
Cotisations	1 676 445	1 743 416	110 160
Ventes de biens et services			
Ventes de biens	103 211	53 149	
dont ventes de chiens en nature			
Ventes de prestations	862 085	1 050 763	
dont pourrauxages	518 750	520 000	
Ventes de marchandises			53 116
Production vendue			2 644 052
Production stockée			
production immobilisée			
Produits de tiers financiers			
Subvention d'exploitation			3 321 300
Concours publics et subventions d'exploitation	3 233 100	3 321 300	
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels			
Mécenats	130 000	136 000	
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	83 939	113 322	113 322
Utilisations des fonds dédiés	19 790	90 000	
Autres produits	409 575	24 763	160 763
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	6 518 146	6 532 712	6 442 712
Achats de marchandises	53 361	80 234	80 234
Variation de stock	29 149	27 312	27 312
Autres achats et charges externes	3 097 107	4 110 213	4 110 213
Aides financières	893 122	710 231	
Impôts, taxes et versements assimilés	128 336	119 706	119 706
Salaires et traitements	984 634	905 674	905 674
Charges sociales	430 793	349 753	349 753
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	584 492	546 938	546 938
Dotations aux provisions	87 612	8 209	8 209
Subventions versées par l'association			710 231
Report en fonds dédiés	17 399		
Autres charges	80 596	30 735	30 735
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	6 386 601	6 834 383	6 834 383
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	131 545	301 670	391 671
Produits financiers de participation		1 444	1 444
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés	2 296	2 501	2 501
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
Différences positives de change		106	106
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	2 296	4 051	4 051
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilés	2 687	4 264	4 264
Différences négatives de change	146		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)	2 833	4 264	4 264
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	537	213	213
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	131 007	301 883	391 883

Compte de résultat

FFAVIRON

Période de l'exercice

01/01/2020

31/12/2020

Compte de résultat			
en €	31/12/2020 (selon ANC 2018-06)	31/12/2019 (selon ANC 2018-06)	31/12/2019 (selon CRC 99-01)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	30	5 400	5 400
Produits exceptionnels sur opération en capital	1 000	302 483	302 483
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	47 708		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	48 738	307 883	307 883
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		470	470
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		72	72
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	9 600	29 264	29 264
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	9 600	29 805	29 805
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	39 138	278 077	278 078
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)	3 028	12 485	12 485
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			90 000
Engagements à réaliser sur ressources affectées			
Total des produits (I + III + V)	6 569 179	6 844 646	6 844 646
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	6 402 062	6 855 967	6 855 967
EXCEDENT OU DEFICIT	167 117	11 321	11 321
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévoles			
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	-	-	-
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	-	-	-

ANNEXE

Au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 qui dégage un excédent 167 117€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

I – OBJET SOCIAL, NATURE ET PERIMETRE ET DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN OEUVRE

L'association dite Fédération Française d'Aviron (FFA) depuis le 6 juillet 2013, fondée en 1890 sous l'appellation Fédération Française des Sociétés d'Aviron (FFSA), reconnue d'utilité publique par décret du 1er mars 1922, a pour objet l'organisation et la promotion de la pratique de l'aviron, de la rame (appelée aussi aviron à banc fixe) et de l'aviron indoor (appelé aussi rameur d'intérieur). La fédération a pour objectif l'accès de tous à la pratique des activités physiques et sportives. Elle s'interdit toute discrimination. Elle veille au respect de ces principes par ses membres ainsi qu'au respect de la charte de déontologie du sport établie par le Comité national olympique et sportif français. Elle assure les missions qui lui sont dévolues par le code du sport.

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi : voir objet social

II - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'exercice est marqué par :

- 1°) La crise sanitaire actuelle qui impacte directement les comptes de l'exercice 2020 de la manière suivante :
- Une baisse des dépenses sur le secteur HN suite à l'annulation de bon nombre de stages et régates internationales et le report des JO sur 2021 ;
 - Une baisse des dépenses sur l'organisation des manifestations nationales majoritairement annulées ;
 - Une baisse des recettes dues à la diminution du nombre de licenciés (-4.25 % toutes licences confondues) ;
 - La mise en place d'aides significatives aux profits des ligues, CD, clubs en difficulté ;
 - En termes de trésorerie, des acomptes versés pour des événements annulés ou reportés donc non récupérables sur l'exercice (160 K€).

2°) La première application du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 publié le 30/12 2018 « relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif » avec notamment la création des nouveaux postes dans le bilan et le compte de résultat pour les comptes de l'exercice de première application.

3°) Les reprises sur subventions d'investissements reçues pour l'acquisition du matériel d'activité (bateaux, avirons, pelles, ...) ainsi que les ventes du matériel d'activité étant des produits liés à l'activité normale et courante de la Fédération ont été reclassées en produits d'exploitation en lieu et place de produits exceptionnels.

III - FAITS CARACTERISTIQUES POSTERIEURS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice

IV - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de notre fédération pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an.

1) Changement de méthode comptable : première application du règlement ANC 2018-06

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés. En effet aucun texte n'a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC n°2018-06 avait été appliqué dans les comptes dès l'ouverture de l'exercice précédent. Pour assurer une meilleure lecture, une colonne 2019 retraitée au format 2018-06 a été ajoutée au bilan et au compte de résultat.

2) Comparabilité des comptes

Nous vous indiquons ci-dessous la comparaison des montants des postes du compte de résultat et du bilan de l'exercice, impactés par le changement de réglementation comptable, avec ceux de l'exercice précédent à méthode comptable comparable, c'est-à-dire en appliquant également le règlement ANC n°2018-06 aux comptes de l'exercice précédent :

- Au bilan :
 - o Les avances et acomptes sur commandes ont été reclassés en autres créances (201 019 € en 2019)
 - o Les autres réserves ont été reclassées en réserve pour projet de l'entité pour 1 099 160 €
 - o Les agencements des constructions (802 254 €) et les amortissements correspondants (732 854 €) ont été reclassés de la rubrique « Installations techniques, matériel et outillage » à la rubrique « constructions » de l'actif du bilan ;
 - o Les matériels d'activité (bateaux, avirons, pelles, ...) (4 931 955 €) et les amortissements correspondants (4 045 423 €) ont été reclassés de la rubrique « Autres immobilisations corporelles » à la rubrique « Installations techniques, matériel et outillage » de l'actif du bilan ;
- Au compte de résultat :
 - o Les produits comptabilisés dans la rubrique « Production vendue de Biens et Services » ont été comptabilisés dans les rubriques :
 - « Cotisations » pour les licences fédérales (1 633 256 € en 2019)
 - « Ventes de biens et services » pour le solde (1 050 796 € en 2019)
 - o Les produits issus du mécénat pour 136 000 € en 2019 ont été reclassés de la rubrique « Autres produits » à la rubrique « Mécénats »
 - o Les charges issues de la rubrique « Subventions versées » ont été reclassées dans la rubrique « Aides financières » (710 231 € en 2019)
 - o Les ventes du matériel d'activité (149 747 € en 2019) et leurs valeurs nettes comptables (72 € en 2019) ont été reclassées du résultat exceptionnel au résultat d'exploitation étant une activité normale et courante de la Fédération, dans la rubrique « Autres produits » ;
- Les reprises sur subventions d'investissements reçues pour l'acquisition du matériel d'activité (152 735 € en 2019) ont été reclassées de produits exceptionnels en produits d'exploitation (rubrique « Autres produits »), étant des produits liés à l'activité normale et courante de la Fédération.

V - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

a) Tableau de variations des immobilisations

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Transferts	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	38 609				38 609
Terrains	500 000				500 000
Constructions	1 346 937	74 954		802 254	2 224 144
Installations techniques, matériels et outillages	812 148	681 255	351 893	4 129 701	5 271 211
Autres immobilisations corporelles	5 997 142	58 424	123 333	-4 931 955	1 000 278
Immobilisations en cours	67 049		67 049		0
Autres titres immobilisés	3 816	7 129			10 945
Autres immobilisations financières	2 637				2 637
Total	8 768 338	821 762	542 275	0	9 047 824

Détail des acquisitions et désinvestissements

Travaux siège FFA	74 954
Bateaux et Avirons	548 651
Autres matériels d'activités	132 604
Bateaux et Avirons « Plan matériel réformé » Cessions au bénéfice des structures	351 893
Camion	29 513
Divers matériel informatique	29 910
Mise au rebut matériel informatique	- 114 339
Cession matériel informatique	- 8 994

ANNEXE

Détail des immobilisations financières

	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Parts Caisse d'Épargne	16		16
Parts Sport Voyages International	3 800		3 800
Parts Capital Base Temple	7 129		7 129
Dépôts et cautionnements	2 637		2 637

b) Tableau de variations des amortissements

Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Transferts	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	38 609				38 609
Constructions	775 720	55 697		732 854	1 564 272
Installations techniques, matériels et outillages	742 748	456 109	285 893	3 312 569	4 225 533
Autres immobilisations corporelles	4 896 493	62 121	123 333	-4 045 423	879 858
Total	6 543 571	573 927	409 226	0	6 708 271

ANNEXE

c) Stocks

Les livres « Aviron » sont évalués au coût de fabrication et dépréciés respectivement de 50% et 100% pour ceux parus l'exercice N-1 et l'exercice N-2.

Catégorie de stocks	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Stock de marchandises	54 382	17 212	37 170
Total	54 382	17 212	37 170

d) Créances clients, usagers et comptes rattachés

	Montant brut	Échéances	
		Jusqu'à un an	A plus d'un an
DETAIL DES CREANCES			
Clients	15 563	15 563	
Autres créances	449 513	449 513	
TOTAL	465 076	465 076	

Détail des autres créances :

Fournisseurs avances et acomptes versés	170 981
Personnel - Avances permanentes	34 300
Tickets restaurants	3 456
Subventions à recevoir	9 225
Subventions d'investissement à recevoir	196 122
Crédit de TVA	25 527
TVA sur Factures non parvenues	302
Elus - Avances permanentes	<u>9 600</u>
	449 513

4. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance significatives sont les suivantes :

Fonctionnement	75 283
Licences	<u>8 682</u>
	83 965

VI - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Le tableau suivant défini par l'article 431-5 du règlement n°2018-06 se substitue à l'ensemble des informations demandées dans l'article 833-11 du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

Les fonds propres sont le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association.

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Réserves	1 099 313			-11 321	1 087 992
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	-11 321	11 321			
Situation nette	1 099 313	11 321		-11 321	1 087 992
Subventions d'investissement	352 523		96 122	150 060	298 585
Provisions réglementées					
TOTAL					

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

Notre entité a choisi de reprendre dans le résultat d'exploitation au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présentée au bilan

ANNEXE

Détail des subventions d'investissement

Désignation	Brut	Taux	Net au début	Reprises	Net à la fin
Antérieurs au 31/12/2019	651 750	25% à 50%	352 523	148 002	204 521
CNDS + PF 2020	96 122	25% à 50%	0	2 057	94 065
Total	747 873		352 523	150 060	298 585

e) Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitations	40 000	17 399	19 790			37 609	0
TOTAL							

Figurent en fonds dédiés à la clôture de l'exercice les ressources dédiées à des projets définis non totalement utilisés, alors même que le projet est terminé, que l'organe habilité de notre entité a décidé de transférer à un autre projet défini avec l'accord du tiers financeur.

3. Provisions et dépréciations

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Personnel	146 375,00	25 873,00	57 982,96	114 265,04
Litige	6 940,00		6 940,00	
Provisions pour risques	153 315,00	25 873,00	64 922,96	114 265,04
Engagement de retraite du personnel (1)	37 128,00	11 739,00		48 867,00
Maif		50 000,00		50 000,00
Provisions pour charges	37 128,00	61 739,00		98 867,00
Stocks	6 647,00	10 565,00		17 212,00
Usagers				
Autres créances		9 600,00		9 600,00
Dépréciations	6 647,00	20 165,00		26 812,00
Total	197 090,00	107 777,00	64 922,96	239 944,04

Dotations / reprises d'exploitation	98 177,00	17 215,00
Dotations / reprises financières		
Dotations / reprises exceptionnelles	9 600,00	47 707,96
Total	107 777,00	64 922,96

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet 64 922,96

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet
Total 64 922,96

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective CCNS, la provision pour engagements de retraite, charges sociales comprises a été calculée de la façon suivante : Départ à la retraite du salarié à l'âge de 62 ans, pondération selon la probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite (Table INSEE), Taux actualisation utilisé pour le calcul de la provision : Taux Bloomberg Zone € AA Long Terme 15 ans.

4. Etat des dettes

	Montant brut	Échéances	
		Jusqu'à un an	A plus d'un an
DETAIL DES DETTES			
Emprunts	142 744	81 290	61 589
Intérêts provisionnés	134	134	
Crédits bancaires à court terme	0	0	
Fournisseurs	313 763	313 763	
Dettes fiscales et sociales	265 577	265 677	
Autres dettes	279 346	279 346	
TOTAL			

L'emprunt restant à rembourser est détaillé comme suit :

	Début	Remboursement	Fin	- d'1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunt BNP (05/09/2007)	222 745	80 000	142 744	81 156	61 589	
Intérêts courus sur emprunt BNP	247		134	134		
Total	222 993		142 878	81 290	61 8	

5. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance significatifs sont les suivants :

Licences	1 538 403
Fonctionnements	645
	1 539 048

VII - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations, licences, affiliations

	Exercice clos	Exercice précédent (selon ANC 2018-06 & nouvelles pratiques)
Affiliations Club	110 353	110 160
Licences Club	1 566 092	1 633 256
Total	1 676 44	1 743 416

2. Ventes de prestations

	Exercice clos	Exercice précédent (selon ANC 2018-06 & nouvelles pratiques)
Partenariat Maif	251 250	260 000
Partenariat CNR	260 000	260 000
Partenariat LACOSTE	48 614	53 965
Participation WRICH INCEPT	28 736	
Partenariat Autres	7 500	
Abonnements revue des entraineurs		33
Rowingboard		1 000
Carnets découvertes	7 242	8 842
Droits Mutations	13 300	14 400
Formations fédérales	49 705	99 129
Pensions athlètes	53 415	89 340
Droits d'engagements sur championnats	101 184	153 981
Autres prestations non soumis	22 107	28 454
Autres prestation soumis à TVA	15 369	1 1045
Participation Frais ports sur ventes	1 681	1 743
Redevances sur ventes	1 983	6 460
Total	862 085	978 452

3. Subventions d'exploitation

	Exercice clos	Exercice précédent
Ministères ANS	3 081 100	3 057 000
CNDS		163 000
Conseil Régional IDF	105 000	45 000
Mairie de Paris	15 000	
INSEP recherche	32 000	
Région ARA (Rhône Alpes)		12 300
CROS IDF		30 000
CNOSF		13 000
Caisse Epargne IDF		1 000
Total	3 233 100	3 321 300

4. Mécénat

	Exercice clos	Exercice précédent (selon ANC 2018-06 & nouvelles pratiques)
Mécénat CNR	100 000	100 000
Mécénat VNF	30 000	30 000
Mécénat INCEPT		6 000
Total	130 000	136 000

5. Autres produits

	Exercice clos	Exercice précédent (selon ANC 2018-06 & nouvelles pratiques)
Produits divers de gestion courante	69 188	24 763
Produits ventes matériel d'activité	190 328	149 747
Transfert de charges	66 724	95 754
Total	326 240	270 264

6. Aides financières

	Exercice clos	Exercice précédent (selon ANC 2018-06 & nouvelles pratiques)
Aides exceptionnelles Athlètes	10 000	
Aides aux clubs	288 865	103 078
Aides « moteurs Yamaha »	9 800	10 400
Aides « Rowingboard »		1 000
Aides « coques sécurité »	3 573	4 404
Aides aux Liges et CD	577 883	508 505
Primes à la performance	3 000	10 500
Total	893 122	637 887

7. Charges de personnel

	Total	Personnel FFA	Encadrement et vacataire medical	Cadre Technique
Impôts et taxes	128 335,84	90 751,90	7 085,21	30 498,73
Salaires	984 633,61	696 277,61	54 360,00	233 996,00
Charges sociales	430 792,94	304 632,58	23 783,37	102 376,99
Total	1 543 762,39	1 091 662,09	85 228,58	366 871,72

8. Produits exceptionnels

Divers	30
Produits de cessions des éléments d'actifs (autres que matériels d'activité)	1 000
	1 030

9. Charges exceptionnelles

Néant

VIII - AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif

Salarié (hors « Cadre Technique »)	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif (1)	E.T.P. (2)	Effectif (1)	E.T.P. (2)
Cadres	2	2	2	2
Employés	16	15	17	16
Ouvriers	1	1	1	1
Emplois aidés (CEC, E-Jeunes, ...)				
Encadrement médical	1	1	1	1
Total	20	19	21	20

(1) Effectif à la clôture quel que soit la durée de travail (2) Équivalent Temps Plein : Temps plein = 1 820 H/an

"Cadre Technique"	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif (1)	E.T.P. (2)	Effectif (1)	E.T.P. (2)
Cadres Techniques mis à disposition	41	41	41	41

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés, à savoir le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier de la Fédération.

3. Engagement de crédits-bails et locations de longue durée

Loyers restants dus :

Standard téléphonique (1 329 € x 4T)	5 316
3 Photocopieurs (4 509 € x 13T)	58 611
Location Serveur Incaro (3 880 € x 12T)	46 557
Maintenance Serveur Incaro (2 389 € x 12T)	28 665
Maintenance 3 Photocopieurs (1 338 € x 13T)	<u>17 388</u>
	156 537

4. Autres engagements hors bilan

Privilège de prêteur de deniers (Acquisition du Siège de la Fédération)	1 000 000 €
Subr/Privilège vendeur immeuble (Acquisition du Siège de la Fédération)	1 000 000 €

5. Contributions volontaires en nature

Les heures des bénévoles (hors élus) et les mises à disposition d'équipements ou de prêt des structures d'accueil ne sont pas valorisés pour cet exercice comptable (non significatif)